



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID
et du Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses**

Genève, 9-13 septembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Normes**Informations sur les activités du Groupe de travail
des normes – Suppression de la colonne 3)
dans les tableaux des chapitres 6.2 et 6.8
renvoyant aux normes****Communication du Comité européen de normalisation (CEN)* ******I. Introduction**

1. À la session de mars 2024 de la Réunion commune, le Groupe de travail des normes a présenté son rapport dans le document informel INF.14. Dans son rapport, il a demandé l'avis de la Réunion commune sur la suppression de la colonne (3) dans trois tableaux des chapitres 6.2 et 6.8 du RID et de l'ADR.
2. Le Groupe de travail des normes a recommandé à la Réunion commune que la colonne (3) soit supprimée dans le tableau du paragraphe « Conception, construction et contrôles et épreuves initiaux » au chapitre 6.2, dans les tableaux des paragraphes « Conception et construction » et « Examen de type, contrôles et épreuves » au chapitre 6.8 ainsi que dans le tableau du 6.8.3.6.
3. Des membres du Groupe de travail des normes ont fait valoir que, si la colonne (3) de ces quatre tableaux était utile au moment où les normes ont été ajoutées dans le RID et l'ADR, ils avaient maintenant le sentiment qu'elle ne présentait plus d'intérêt pour les utilisateurs et qu'elle risquerait de les inciter à ne pas tenir compte de tous les aspects applicables des règlements.
4. La Réunion commune a prié le représentant du CEN d'élaborer une proposition, sous la forme d'un document officiel, pour la session de septembre 2024.

* A/78/6 (Sect.20), tableau 20.5.

** Diffusée par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2024/30.



5. Il est proposé dans le présent document de supprimer la colonne (3) dans le tableau du paragraphe « Conception, construction et contrôles et épreuves initiaux » au chapitre 6.2, dans les tableaux des paragraphes « Conception et construction » et « Examen de type, contrôles et épreuves » au chapitre 6.8 ainsi que dans le tableau du 6.8.3.6.

II. Proposition 1

Chapitre 6.2

6. Modifier le 6.2.4.1 comme suit :

- Au deuxième paragraphe, dans la deuxième phrase, remplacer « colonne (4) » par « colonne (3) ».
- Supprimer le troisième paragraphe (« La colonne (3) indique les paragraphes du chapitre 6.2 auxquels la norme est conforme. »).
- Dans le nouveau troisième paragraphe (quatrième paragraphe actuel), remplacer « colonne (5) » par « colonne (4) ».
- Dans le tableau, supprimer la colonne « **Prescriptions auxquelles la norme est conforme** ».
- Dans le tableau, dans la colonne « **Applicable pour les nouveaux agréments de type ou pour les renouvellements** », remplacer « (4) » par « (3) ».
- Dans le tableau, dans la colonne « **Date ultime pour le retrait des agréments de type existants** », remplacer « (5) » par « (4) ».

III. Proposition 2

Chapitre 6.8

7. Modifier le 6.8.2.6.1 comme suit :

- Au deuxième paragraphe, dans la deuxième phrase, remplacer « colonne (4) » par « colonne (3) ».
- Supprimer le troisième paragraphe (« La colonne (3) indique les paragraphes du chapitre 6.8 auxquels la norme est conforme. »).
- Dans le nouveau troisième paragraphe (quatrième paragraphe actuel), remplacer « colonne (5) » par « colonne (4) ».
- Dans le tableau, supprimer la colonne « **Prescriptions auxquelles la norme est conforme** ».
- Dans le tableau, dans la colonne « **Applicable pour les nouveaux agréments de type ou pour les renouvellements** », remplacer « (4) » par « (3) ».
- Dans le tableau, dans la colonne « **Date ultime de retrait des agréments de type existants** », remplacer « (5) » par « (4) ».

8. Modifier le 6.8.2.6.2 comme suit :

- Au deuxième paragraphe, dans la deuxième phrase, remplacer « colonne (4) » par « colonne (3) ».
- Supprimer le troisième paragraphe (« La colonne (3) indique les paragraphes du chapitre 6.8 auxquels la norme est conforme. »).
- Dans le tableau, supprimer la colonne « **Prescriptions auxquelles la norme est conforme** ».
- Dans le tableau, dans la colonne « **Applicable** », remplacer « (4) » par « (3) ».

9. Modifier le 6.8.3.6 comme suit :
- Au deuxième paragraphe après le nota, dans la deuxième phrase, remplacer « colonne (4) » par « colonne (3) ».
 - Supprimer le troisième paragraphe après le nota (« La colonne (3) indique les paragraphes du chapitre 6.8 auxquels la norme est conforme. »).
 - Dans le nouveau troisième paragraphe après le nota (quatrième paragraphe actuel), remplacer « colonne (5) » par « colonne (4) ».
 - Dans le tableau, supprimer la colonne « **Prescriptions auxquelles la norme est conforme** ».
 - Dans le tableau, dans la colonne « **Applicable pour les nouveaux agréments de type ou pour les renouvellements** », remplacer « (4) » par « (3) ».
 - Dans le tableau, dans la colonne « **Date ultime de retrait des agréments de type existants** », remplacer « (5) » par « (4) ».

IV. Justification

10. Comme convenu par la Réunion commune, la suppression de la colonne (3) vise à simplifier les règlements et les membres du Groupe de travail des normes y sont favorables.
11. La présente proposition contribue à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9, Industrie, innovation et infrastructure.
-